

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAE 208 Convention de partenariat avec l'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial Universcience (19e) dans le cadre de l'Arc de l'Innovation.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention de partenariat avec l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Universcience ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19e en date du 19 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat dont le texte est joint à la présente délibération avec Universcience.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO